

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DES DDEN DE LA CORREZE

Michel BRETTE

Je déclare l'assemblée générale de l'Union des DDEN de la Corrèze ouverte

Je rappelle que les DDEN, après approbation du CDEN, ont pour mission de défendre l'école publique, républicaine et laïque de l'État français. Ce sont des intercesseurs auprès des partenaires de l'école et des collectivités locales. à ce titre, ils participent au Conseil d'école et rédigent un rapport annuel sur l'école qui leur est affectée (ou les écoles), transmis à l'IEN et au maire. Ils interviennent sur tous les sujets qui touchent de près à la vie scolaire, au bien-être et à la sécurité des enfants et s'impliquent dans des activités comme le concours des écoles fleuries.

Je salue et remercie vivement Madame Fombelle, présidente du secteur DDEN d'Egletons et toute son équipe qui ont préparé l'Assemblée Générale 2021, pour le travail accompli.

Je tiens à remercier Monsieur le maire d'Egletons de nous accueillir dans cette salle gracieusement mise à notre disposition et de participer à nos travaux. Je remercie aussi son adjointe Madame Peyrat d'être parmi nous. Ce sont tous les deux des anciens membres de l'Education Nationale qui, a des tranches d'âge différentes, pendant de très nombreuses années, ont enseigné.

La commune d'Egletons fut pilote pour la mise en place de l'enseignement professionnel (ENP, EATP) et a réussi récemment l'optimisation de ses moyens en primaire par la restructuration des sites scolaires

Je remercie aussi nos amis de la Haute-Vienne et de la Creuse, monsieur et Madame Robert et Madame Serruti, Madame Aimard des Pep 19, monsieur Ribière de la MAE Autonome de solidarité d'être présents parmi nous. Je dois présenter les excuses de monsieur l'inspecteur d'académie et de Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la vaste circonscription d'Ussel (Madame Guionnet) pris par d'autres obligations.

Cette assemblée générale voit le renouvellement du bureau de l'Union départementale acté au CA de septembre 2021.

Je remplace André Jaubert à la présidence. Je suis entouré à la vice-présidence par Nicole Marthon de Tulle, monsieur Verlhac de Brive et monsieur Vernac d'Ussel-meymac.

Au secrétariat, Jacky Quintane et Jean-Michel David procèdent à un jeu de chaises musicales.

Guy Laurichesse reste à la trésorerie assisté par Christian Lopez.

Monsieur Michel Chastanet, ancien président, André Jaubert et Joseph Ménès, nous assisteront activement en qualité de présidents d'honneur.

André Jaubert devient personne ressource, délégué au recrutement

Je tiens à remercier très vivement André Jaubert pour tout le travail qu'il a accompli au sein de l'Union des DDEN, pour son dévouement, sa disponibilité permanente, et sa diplomatie pour résoudre certaines situations. Il m'a beaucoup assisté pour prendre la relève et je compte encore sur lui.

Monsieur Ménès prend un peu de recul, mais j'espère qu'il saura rappeler à l'occasion des points de règlement qu'il connaît par cœur et interpréter l'évolution des effectifs dans les écoles avec autant de pertinence, trouvant toujours la faille qui étonne et déstabilise ses interlocuteurs, surtout dans l'administration.

Je remercie aussi Monsieur David et Madame Barnabé pour le travail accompli et je suis persuadé qu'ils seront toujours à nos côtés pour le secrétariat et pour le concours des écoles fleuries ou une présentation de l'œuvre de Maria Montessori.

À l'heure où la critique facile et le pessimisme ambiant alimenté par les médias en quête de sensationnel, priment, où il est facile de reprocher au système scolaire d'être défaillant et cause de nombreux maux de la société, je me permets d'énoncer les points positifs de notre école. Elle a su traverser la pandémie de la COVID avec sérénité. Le corps enseignant s'est pleinement investi lorsqu'il a fallu substituer le distanciel au présentiel. L'année scolaire 2021-2022 a permis un rattrapage honnête des connaissances non acquises l'année précédente et le début de l'année 2021-2022 a vu peu de fermetures de classes ou d'écoles pour cause d'épidémie. Face à un ennemi imprévisible, tenace, sournois, l'administration, le personnel de l'Éducation nationale, les parents d'élèves et les élèves ont su avoir un comportement responsable et approprié, ce qui a permis de limiter largement la casse. En prenant connaissance des rapports annuels des DDEN et des statistiques ou évaluations annuelles sur le département de la Corrèze, j'affirme que nous n'avons pas à rougir du travail accompli. Globalement, nos élèves ont une bonne fréquentation scolaire et leur performance sont situées à un bon niveau par rapport à la moyenne nationale. Je suis très réservé par rapport à l'adage « autrefois on faisait mieux ! » Comparons le comparable. En 1960, 50% des élèves accédaient à la 6e et 30% au niveau de la 2nde. Le savoir lire concernait le déchiffrage d'un texte avec un contrôle de compréhension superficielle. Aujourd'hui « savoir lire » à la fin du CM 2 signifie la maîtrise de la compréhension fine d'un texte avec une base culturelle conséquente « maîtrise du contexte géographique, historique, écologique du récit ».

D'autre part, l'élève de 1960 passait beaucoup plus de temps dans la classe, en situation d'apprentissage entre 6 ans et 11 ans, (5 jours par semaine, 36 h au lieu de 24) et des vacances intermédiaires réduites. L'élève de 2021 perd en moyenne une année scolaire d'équivalent temps année scolaire par rapport à un enfant de 1960.

L'école, à la demande de la société et des institutions, intervient dans beaucoup plus de domaines qu'il y a un demi-siècle avec des activités parfois chronophages. Les enseignants ont du mal à satisfaire les exigences institutionnelles : trop de sollicitations provoque un surcroît d'interventions au détriment du corpus central de l'enseignement : lire, écrire, compter et former un citoyen responsable.

Je tiens aussi à souligner les efforts considérables fournis par les collectivités locales en faveur de l'enseignement primaire. Les frais liés aux écoles représentent une part très importante du budget de fonctionnement des collectivités : entretien des locaux, chauffage, fournitures scolaires, achats de mobilier et de matériel pédagogique, transports scolaires des agents communaux (ATSEM, ménage), frais de garderie, cantine, activités péri et extra-scolaires et j'en oublie), part

pas forcément maîtrisable et pas assez mise en valeur lors des conseils d'école où les remarques de certaines personnes sont parfois peu en phase avec la réalité.

Dans ces temps de pandémie, les collectivités ont fait tout leur possible pour respecter les jauges et favoriser le bon fonctionnement des activités scolaires, assurer le bien-être et la sécurité des enfants.

Quelle évolution peut-on envisager pour l'école du 21^e siècle ? Elle a pour mission de former les futurs adultes de 2040, 2060, 2080 : former un individu, former un producteur, former un citoyen.

L'enfant qui naît est un être nouveau dans un monde en devenir. Il a un capital génétique (l'innée) et l'éducation lui apportera des acquis qui lui permettront de trouver sa place dans la société, acquérir des codes avec des droits et des devoirs avec la famille, le milieu proche, la nation.

Cette éducation ne sera efficace que si l'enfant est réceptif et respectueux de l'adulte. L'autorité de l'adulte est indispensable pour l'efficacité des acquisitions : autorité des parents, autorité des enseignants, autorité des agents représentant les institutions. En contrepartie, l'adulte éducateur se doit de respecter la personnalité propre de l'apprenant, cet individualisme expressif qui peut se manifester dans une démarche constructiviste des apprentissages.

Le problème aujourd'hui se situe dans un délitement des fonctions de la société. La famille est parfois monoparentale, les parents travaillent et communiquent peu avec les enfants, les grands parents sont éloignés et jouent moins le rôle de transmetteurs de valeurs et de traditions.

Le milieu proche, la commune rurale, n'est plus ce microcosme social où tout le monde se connaissait, tout le monde échangeait et où « le qu'en-dira-t-on » était un frein à beaucoup de dérives.

L'enfant, très vite, a une autonomie par les médias, les portables, les tablettes et se formera en dehors de sa famille en dehors de l'école.

D'ailleurs, sur une journée scolaire, combien de temps un enfant passe-t-il sous la responsabilité de l'enseignant dans les locaux scolaires ? L'autorité de l'adulte référent s'estompe. L'enfant, le futur adulte, construit ses propres valeurs de manière désordonnée, à l'insu de sa famille et de l'institution scolaire avec une plasticité mentale parfois déconcertante.

L'école doit œuvrer dans ce contexte-là et, pour ne pas être fragilisée, il est impératif qu'elle ne transige pas sur le respect des règles, de l'autorité de l'enseignant sur l'élève et sur l'application de mesures coercitives si les règles ne sont pas respectées.

L'autre fragilité de l'école se situe au niveau de la contestation du professionnalisme par la société. Tout le monde s'estime compétent pour apprécier l'efficacité des méthodes pédagogiques et les médias ne sont pas les derniers à propager des contre-vérités.

Prenons un exemple en dehors de l'école, la médecine. Certains mandarins se sont affrontés sur les chaînes de télévision pour savoir comment éradiquer la COVID. Une polémique qui aurait dû être scientifique est devenue politique, donc discriminatoire. Certains esprits influençables en ont conclu que la médecine n'était pas fiable et ont prêté une certaine attention aux thèses complotistes, d'où la

résistance pour la vaccination consentie (situation inimaginable il y a 30 ans). Certaines personnes mettent en doute le professionnalisme des disciples d'Hippocrate.

De même, à force de polémiquer sur les méthodes pédagogiques, de délirer sur la méthode globale d'apprentissage de la lecture (que je n'ai jamais vu pratiquer) ou la théorie ensembliste en maths (qui n'a plus cours) et de les porter sur la place publique, le professionnalisme des enseignants a été mis à mal par l'opinion publique. Cette polémique de sciences humaines est devenu un sujet politique avec les outrances inévitables. Cela ne nous a pas empêché d'ailleurs d'avoir de nombreux prix Field en maths (exemple Cédric Villani) ancien élève du lycée Cabanis à Brive.

Comme on conteste le médecin, on conteste l'autorité pédagogique des enseignants. Il est tellement facile de dire que si votre enfant n'a pas répondu à votre à votre attente au niveau des résultats scolaires, c'est de la faute des méthodes pédagogiques, ceci évite de se poser d'autres questions en particulier de l'adéquation entre le projet professionnel espéré, les capacités et les performances scolaires.

La société étant de plus en plus contraignante pour l'individu (pass sanitaire, stationnement payant, prélèvement à la source, correspondance par mail, contrainte pour avoir un papier d'identité...) ce dernier cherche à s'affranchir des règles et à construire son propre monde, ou préserver un espace de liberté, un coin à soi où être à soi. Il le veut pour ses enfants. Puisqu'il doute de la compétence professionnelle des enseignants et qu'il souhaite pour ses proches une éducation affranchie de toute contrainte sociale, il va devenir l'enseignant de sa descendance. Il va enseigner à la maison, à l'abri des contraintes de la société, selon ses propres valeurs : ce qui explique l'augmentation surprenante du nombre de demandes pour délivrer soi-même l'enseignement ou pour développer une école privée hors contrat où l'enfant construit son propre savoir selon ses désirs.

Cette démarche mérite une certaine réflexion. Un enseignement à la maison garantit-il une formation du citoyen du 21e siècle, l'enfant sera-t-il prêt pour affronter la société de demain ? Maintient-on l'unité de la nation, un sentiment de solidarité, de cohésion ? Comment construire sa personnalité sans se mesurer avec ses pairs pour le meilleur et pour le pire et s'affranchir de toute règle alors que l'enfant doit devenir un adulte, citoyen actif d'un état démocratique : en l'occurrence la république française ?

Si nous revenons au principe de l'école de Jules Ferry : obligation de l'enseignement, gratuité, laïcité (même si une porte restait ouverte pour l'enseignement à la maison), la 3e République visait à ce que tout enfant apprenne la même langue (le français), connaisse l'histoire et la géographie de la France et comprenne la valeur de la République démocratique et les obligations que cela entraîne (cette finalité avait été énoncée par le conventionnel Condorcet dès 1793). Ce dernier avait prédit que la démocratie instaurée par les lois fondatrices dès 1789 ne seraient pérennes que dans la mesure où les enfants auraient une formation de futurs citoyens responsables. Il avait pressenti que l'ensemble des provinces réunies sous la tutelle des rois ne deviendrait une nation durable et solidaire que lorsque le peuple parlerait une même langue et serait formé à la pratique de la démocratie, quel que soit son lieu de résidence, sa croyance religieuse et ses opinions politiques. Ce qu'avait énoncé Condorcet fut réalisé par le gouvernement de Jules Ferry et conforté par la loi de séparation de l'église et de l'état en 1905.

Le rôle fondamental de l'école de la République : conscience et cohérence nationale, formation à la vie démocratique en fait une fonction régaliennne de l'état français.

L'éducation doit être une fonction régaliennne au même titre que la police, la justice ou la défense nationale. Les enseignants doivent rester des fonctionnaires de l'état : statut qui garantit la neutralité politique, philosophique et religieuse dans l'exercice du pouvoir et évite que la carrière soit soumise aux aléas de la vie politique (nationale où régionale).

L'éducation ne peut pas être un produit de consommation. Un établissement scolaire, une école ne peut pas être géré comme une entreprise. La meilleure façon de protéger l'école (et la fonction d'éducation) est qu'elle reste parfaitement neutre et isolée par rapport aux sirènes de la compétition, de la publicité, des problèmes de l'espace public avec des enseignants très rigoureux dans leur pratique et de l'image qu'ils peuvent donner à l'extérieur. Les parents d'élèves doivent avoir conscience de l'importance de l'école et agir en collaboration avec l'équipe enseignante et les collectivités pour résoudre les problèmes qui émergent.

Quant aux DDEN, en conseil d'école, ils se doivent de veiller au bon respect des lois et règlements fondateurs de l'école, sans vague, mais en gardant en mémoire que la qualité de l'éducation de ce jour conditionne le bon fonctionnement de la société des décennies suivantes.